

Motion (1561)

pour assurer la pérennité de la flotte historique de la Compagnie Générale de Navigation (CGN)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la flotte historique dont dispose la Compagnie Générale de Navigation (ci-après CGN) ;
- le manque de visibilité dans la gestion à long terme de la CGN des cantons actionnaires (Genève, Vaud et Valais),
- le plan stratégique de la CGN à hauteur de 80 millions de francs pour les dix prochaines années,
- le coût de 10 millions de francs pour la remise à neuf de chacune des embarcations de la CGN,
- l'achat probable de deux nouveaux petits bateaux d'une capacité commerciale de 60 personnes et pour un prix de 3 millions chacun,
- l'insuffisance des moyens mis à disposition pour restaurer la flotte historique,
- l'explosion survenue sur « Le Simplon » le 18 août dernier,
- la rocambolesque disparition du bateau « Le Valais » des quais de Genève en septembre dernier et la procédure judiciaire engagée pour stopper sa destruction,
- l'octroi de subventions fédérales pour des bateaux analogues à ceux de la CGN naviguant sur le lac des Quatre-Cantons grâce à leur statut de transport public,
- l'attachement de la population lémanique pour ces vieux bateaux,

invite le Conseil d'Etat

- à définir une stratégie pour sauvegarder la flotte des huit bateaux appelée « Belle Epoque » de la CGN,
- à fournir la liste exhaustive des priorités des réparations à entreprendre sur les bateaux endommagés de la CGN, surtout pour « L'Helvétie » et « Le Simplon »,

- à tout faire pour sauver le maximum de bateaux à vapeur qui constituent un patrimoine unique,
- à rechercher des nouveaux partenaires financiers et des sponsors privés,
- à étudier l'impact d'une privatisation partielle de la CGN,
- à n'acheter les deux nouveaux petits bateaux de 60 places que si la flotte historique de la CGN est maintenue.